

MONTSAUCHE-LES SETTONS
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juillet 2023



Date de la convocation : 18 juillet 2023

Nombre de membres :
en exercice : 14
présents : 8 - votants : 10 - absents : 6

Etaient présents : Mme LECLERCQ ; Mmes GASPARD ; BOUCHÉ-PILLON ; MM. GIRARD ; JACQUEMANT ; SIMONNET ; MORIZOT ; BOUCHER formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Mmes BILLIER ; MEYER ; GOUSSOT ; RACITI ; Mme MAHÉ-JANSSEUNE a donné pouvoir à M. SIMONNET ; Mme HABERT a donné pouvoir à Mme LECLERCQ.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h, le Conseil Municipal pourra valablement délibérer.

Ordre du jour :

- ✚ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 juin 2023
- ✚ Choix du secrétaire de séance

FINANCES PUBLIQUES :

- ✚ Convention gendarmes réservistes
- ✚ Procédure expulsion pour impayés de loyers
- ✚ Révision d'un bail commercial
- ✚ Acquisition du serveur informatique de la SISA
- ✚ Décisions modificatives

Questions diverses :

- ✚ Convention La Poste, accueil itinérant
- ✚ Information fonds de concours
- ✚ Référent ambroisie
- ✚ Club de football de Monstauche-les Settons
- ✚ Projet de création micro crèche
- ✚ Fermeture mairie les vendredis matin en août/ 1er septembre
- ✚ Personnel en plus pour la cantine (11h30 -12h30) année 2023-2024
- ✚ Date prochain Conseil Municipal



✚ **Approbation du procès verbal du conseil municipal du 9 juin 2023**
Adopté en l'état à l'unanimité.

✚ **Choix du secrétaire de séance :**
Madame Marie-Claudine Bouché-Pillon est nommée secrétaire de séance

✦ **Convention frais de restauration des gendarmes réservistes. Délibération 2023 42 :**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'afin d'assurer la mission de sécurité et tranquillité des communes de Montsauche-les Settons, Planchez et Moux-en-Morvan, deux gendarmes réservistes se relayeront du 10 juillet 2023 au 20 août 2023 sur les 3 communes.

Les gendarmes réservistes seront logés gracieusement dans le logement communal (maison individuelle) 18 rue du 8 mai 1945 à Montsauche les Settons.

La commune de Montsauche-les Settons s'engage à prendre en charge les frais relatifs à l'alimentation (matin-midi-soir). Les Communes de Planchez et Moux-en-Morvan dédommageront la commune de Montsauche- Les Settons en fonction de leur population respective.

COMMUNES	Population légale totale	Participation Commune prorata
Montsauche-les Settons	515	38%
Planchez	305	22.50%
Moux-en-Morvan	535	39.50%
TOTAL	1355	100%

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte et l'autorise à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

✦ **Autorisation de procédure d'huissier. Délibération 2023 43 :**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du montant très élevé des impayés (14 162.65 euros à ce jour) de loyer d'un locataire d'un logement communal. Plusieurs courriers ont été envoyés à ce locataire sans réponse à ce jour.

Malgré des tentatives de médiation et d'aide par le service départemental « logement d'abord », ce locataire n'a toujours fait aucun versement ni pris contact pour essayer de régler sa dette.

Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de l'autoriser à prendre les mesures nécessaires de saisi d'un huissier de justice pour engager une procédure d'expulsion.

Où l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Mme le Maire à saisir un huissier pour entamer une procédure d'expulsion
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier et de prévoir les crédits financiers au budget.

✦ **Révision bail maison médicale. Délibération 2023 44 :**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du Dr Van Osta de revoir à la baisse le montant du loyer de son cabinet médical. Pour rappel le loyer est, pour le moment, de 474.51€ auquel s'ajoutent les charges de 138 euros. Compte tenu de sa période d'absence dû a des problèmes de santé en 2022, les recettes du cabinet ont beaucoup baissé. Le Dr Van Osta souhaite également pouvoir garder son employé au secrétariat, elle s'engage à être médecin traitant pour un nombre plus important de patients en 2024. Cette réduction s'applique à partir de septembre 2023 jusqu'à 31 décembre 2024. Ce nouveau montant pourra être renouvelé par tacite reconduction.

Où l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- Le nouveau montant du loyer est de 379.61€ soit une réduction de 20%

✦ **ACQUISITION DU SERVEUR INFORMATIQUE POUR LES MAISONS MEDICALES. Délibération 2023 45 :**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de médiation du Dr Van Osta auprès du Dr Koral pour que le serveur qui gère la patientèle soit installé dans la maison médicale 2.

Pour que cette installation soit pérenne, Mme le Maire propose que cette acquisition soit faite par la commune et que le serveur soit mis à disposition du personnel médical de la maison médicale 2 (médecin, kinésithérapeutes, infirmière ASALEE...).

Le coût de cette acquisition est de 800.00 €

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- accepte l'achat du serveur informatique pour le mettre à disposition des personnels médicaux et paramédicaux des maisons médicales
- charge Madame le Maire de signer toute pièces afférentes au dossier

Questions diverses

- Référent ambroisie : Monsieur Jean-Pierre GIRARD est nommé référent ambroisie.
- Club de football de Monstauche-les Settons : le club va être mis en sommeil à cause de graves problèmes financiers. Monsieur Pascal DEULNIAU, président du club de Moux-en-Morvan, demande au Conseil Municipal l'autorisation d'utiliser le terrain de football pour l'entente Moux-Montsauche-Brassy même en l'absence du club de Montsauche, il propose également de faire de petits travaux dans les vestiaires : le Conseil Municipal donne son accord. Les licenciés du club de Montsauche pourront s'inscrire à Moux ou Brassy afin de continuer leur pratique sportive malgré tout.
- Projet de création micro crèche : le projet avance, les plans ont été proposés.
- Fermeture mairie les vendredis matin en août/ 1er septembre : pendant les congés d'été des agents, la mairie sera fermée les vendredis matins jusqu'au 1^{er} septembre inclus.
- Personnel en plus pour la cantine (11h30 -12h30) année 2023-2024 : un nombre important d'enfants est prévu à la cantine pour cette année 2023-2024, nous recherchons des bénévoles pour aider les agents
- Date prochain Conseil Municipal

Séance levée à 21h45.

Le Maire

Marie LECLERCQ



Secrétaire de Séance

Marie-Claudine BOUCHÉ-PILLON

